

Sujet : [INTERNET] Contribution enquête publique Bernay Saint-Martin

De : Pascal Poirot <poirot.pascal@gmail.com>

Date : 28/10/2022 23:42

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, enquete-publique-4093@registre-dematerialise.fr

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je tiens à vous remercier vivement de votre écoute lors de notre rencontre de cet après-midi à la Mairie de Bernay Saint-Martin de 14h à 14h20.

Comme convenu, je vous confirme mon AVIS TRES DEFAVORABLE sur le projet de Bernay Saint-Martin et vous résume les principaux points que j'ai abordés avec vous.

En premier lieu, j'ai souhaité vous laisser à l'enquête publique Le livre de Fabien Bouglé : « Éoliennes, la face noire de la transition écologique », livre remarquable qui s'appuie sur des centaines de sources incontestables et hyper documentées de l'ensemble du monde entier

Vous n'avez pas souhaité le recevoir pour des raisons logistiques liées à l'enquête, mais la lecture de cet ouvrage est absolument nécessaire avant d'émettre un avis sur un projet éolien. Plusieurs élus des Vals de Saintonge ont changé d'avis sur l'éolien après avoir lu cette démonstration scientifique et implacable. Je vous remercie donc de lire avec attention cet ouvrage avant de rendre votre avis.

Je vous ai aussi présenté le livre d'Antoine Waechter « Le scandale éolien », bien documenté, même s'il va moins en profondeur que celui de Fabien Bouglé, mais qui a le mérite d'être écrit par un écologiste convaincu, de la première heure et duquel Madame la Maire de Bernay Saint-Martin doit se sentir proche.

Plusieurs arguments que je vous ai donnés de vive voix ont été résumés dans la note que je vous ai adressée cette nuit, au nom de l'Association Boutonne Environnement.

Le plus important est que l'ensemble des parcs éoliens déjà installés en Vals de Saintonge représentent déjà 130% des objectifs du SCOT en vigueur. Ce chiffre calculé par notre association, m'a été confirmé de vive voix le 27 octobre 2022 par M. Renaud Rosier, Directeur Général des Services Techniques de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Avec les projets déjà autorisés et non encore installés, ce sont donc probablement 160 à 180% des objectifs du SCOT.

De ce fait, tout nouveau projet est illégal car hors SCOT.

Monsieur le Préfet est donc totalement fondé à refuser tout nouveau projet dans les Vals de Saintonge, et celui de Bernay Saint-Martin en particulier.

Ce projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui confirme son illégalité.

En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent près de 8 kW/habitant soit un ratio 15 fois plus important que l'objectif national 2028 et 290 kW par km², soit près de 6 fois plus l'objectif correspondant dans la loi PPE pour 2028, comme le résume le tableau suivant :

| Territoire | Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien | |
|------------|--|------------------------|
| | kW par habitant | kW par km ² |
| France | 0,50 | 51 |

| | | |
|--|-----------------|----------------|
| Vals de Saintonge | 7,74 | 290 |
| Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028 | Plus de 15 fois | Près de 6 fois |

Cette hyper concentration éolienne est déjà un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique.

Je compte donc sur vous pour donner un avis très défavorable sur ce dossier.
Bien cordialement à vous

Pascal Poirot
17400 Vervant